

Paris, le 31 mars 2025

Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

Session « 2025 »

RAPPORT DU JURY

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat organisé par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique au titre de 2025, s'est déroulé du 4 au 28 novembre 2024.

La réunion plénière de délibération du jury s'est tenue le 29 novembre 2024, date de publication de la liste des admis.

La période des oraux a été raccourcie cette année (3 semaines au lieu de 2/3 mois lors des sessions précédentes), à la demande du bureau SRH2B, sans porter préjudice au bon déroulement de l'épreuve. Ce nouveau calendrier sera reconduit.

1. Les résultats de la session 2025

- **Nombre de candidats (inscrits, oraux, présents)**

Inscrits = 226				Oraux = 189				Présents oraux = 168*			
Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%
144	63,7%	82	36,3%	121	64%	68	36%	106	63,1%	62	36,9%

* 21 désistements (16 F et 21 H)

Les candidats inscrits ayant déposé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont au nombre de 189 dont 168 se sont présentés à l'oral. 21 désistements ont été enregistrés parmi les attachés ayant constitué un dossier. Le taux de présence (inscrits/présents) s'élève à 74,33 % (contre 80,82 % l'année précédente).

Le nombre de postes ouverts était de 36. Le jury a déclaré admis 36 candidats à l'issue de l'épreuve orale.

Le taux de réussite (nombre d'admis/nombre de candidats ayant passé l'épreuve orale) est de 21,42%, contre 21,15 % l'année précédente.

Le jury attire à nouveau l'attention sur les désistements au dernier moment qui n'est pas sans conséquences sur le jury et l'organisation de l'examen qui doit réajuster les calendriers, parfois dans l'urgence. Cela traduit un manque de respect pour toutes les personnes en charge du bon fonctionnement de l'épreuve.

- Répartition par sexe :

Population	Hommes	Femmes	Total	% <i>femmes</i>
Inscrits	82	144	226	63,7%
Présents	62	106	168	63,1%
Admis	13	23	36	63,8%

Les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire et à passer l'oral. Sur 226 candidats inscrits, 63,7 % sont des femmes (contre 64,7 % l'année précédente).

Les femmes représentent 63,8 % des admis (contre 66,6 % l'année précédente).

Cette année, on peut noter un respect strict de la proportion entre les femmes inscrites et admises.

- Répartition par âge des admis :

Age	Hommes	Femmes	Total
30		3	3
31		2	2
32		2	2
33	1	2	3
34	2		2
35	1		1
37	2	3	5
39	2		2
40		1	1
41	1	1	2
42		1	1
43		1	1

Age	Hommes	Femmes	Total
44		2	2
46		3	3
47	1		1
49		1	1
50	1		1
55	1		1
58	1	1	2
Total	13	23	36
Moyenne d'âge	41,5	38,8	39,8

La moyenne d'âge des admis est de 39,8 ans.

L'amplitude des âges demeure importante et s'étend de 30 à 58 ans (1 homme et 1 femme, âgés de 58 ans), très proche de celle de la session précédente (entre 32 et 58 ans).

Le nombre de lauréats \geq 50 ans s'élève à 4.

- **Nombre de passages des admis**

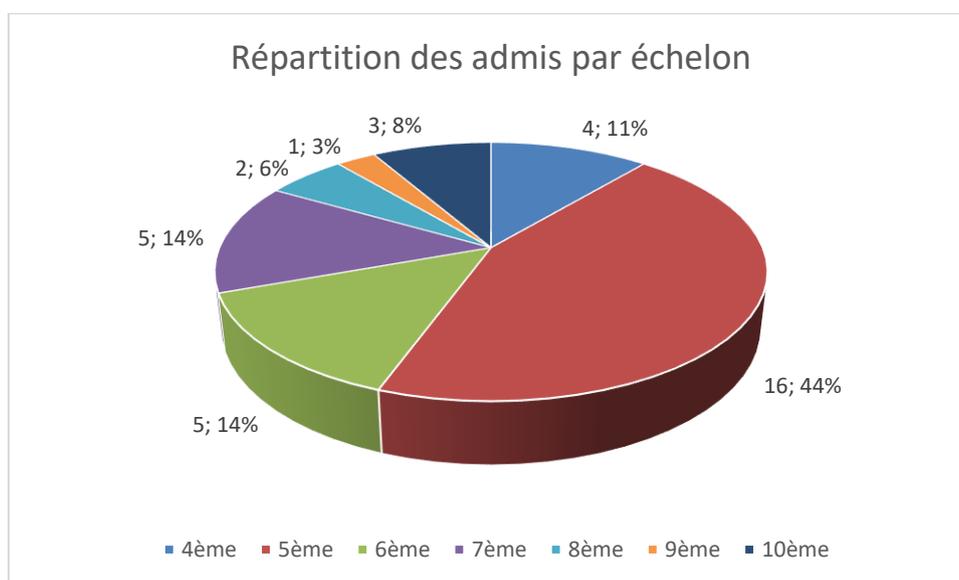
Nombre de passages	Admis
1	13
2	8
3	9
4	3
5	2
6	1
Total	36

Les candidats admis aux trois premiers passages représentent une part significative du nombre des admis (30/36), à l'instar de la session précédente (30/33).

Le jury conseille aux candidats de travailler sur les attendus du jury, détaillés dans les rapports du jury, et les invite, s'ils sont admissibles, à se représenter à cet examen qui se déroule dans le respect de l'égalité des chances.

- **Répartition des lauréats par échelon :**

Echelons	Nombre de candidats admis
4ème	4
5ème	16
6ème	5
7ème	5
8ème	2
9ème	1
10ème	3
Total	36



Cette répartition est proche de celle de l'édition précédente (entre les 5^{ème} et 11^{ème} échelons).

Les attachés dont l'ancienneté dans le corps est la plus faible ont un taux de réussite plus élevé. Ce résultat peut s'expliquer en partie par les connaissances récentes acquises pendant la formation initiale.

Le jury tient à rappeler que les candidats justifiant d'une plus longue expérience peuvent réussir cet examen en suivant une préparation et dans le respect des attentes du jury.

- Répartition par entité d'appartenance :

Entité d'appartenance	Inscrits	Présents	Admis
DAJ	7	7	1
AFA	1	0	0
AIFE	2	2	0
Armées	1	0	0
BURCAB	1	0	0
Cabinets	1	0	0
CGEFI	1	0	0
CISIRH	5	4	1
DAE	2	2	1
DB	12	9	2
DG Trésor	19	16	4
DGAFP	13	9	1
DGCCRF	15	11	1
DGDDI	11	9	2
DGE	18	14	4
DGFIP	14	11	0
Education Nationale	1	1	0
Europe et Affaires Etrangères	2	0	0
Fonction Publique d'Etat	11	7	1
Fonction publique territoriale	2	2	1
IGF	1	1	0
IGPDE	3	0	0
Institut Mines télécom (IMT)	1	1	1
Intérieur	1	1	0
IRA DE METZ	3	3	1
Justice	1	0	0
SCBCM	7	4	0
Secrétariat général	53	41	13
Services du Premier ministre	6	6	1
TRACFIN	2	1	0
Transformation et Fonction Publique	8	6	1
Travail, Emploi et Insertion	1	0	0
Total	226	168	36

Les candidats inscrits proviennent d'entités très diverses relevant du ministère et en dehors. Les plus nombreux appartiennent au secrétariat général (53) et presque à égalité à la DGT (19) et à la DGE (18).

Il est rappelé que seule la valeur individuelle est prise en compte au regard des attentes de l'administration sur le parcours professionnel d'un attaché principal et non le service d'affectation.

- **Les résultats comparés des sessions 2021 à 2025**

Sessions	Postes ouverts	Inscrits (dossier RAEP transmis)	Présents	Taux de présents (inscrits/présents)	Admis
2021	36	180	142	78,9 %	36
2022	33	172	135	78,5 %	33
2023	34	178	141	79,2 %	34
2024	33	180	156	86,7 %	33
2025	36	189	168	88,8 %	36

Après un maintien du taux de présence sur plusieurs années, on observe une diminution de ce taux pour la session 2025, qui s'explique notamment par le nombre plus élevé des inscrits (189 contre 180 pour la session 2024).

2. Le jury

Le jury comprenait 17 membres, dont plusieurs agents ont appartenu ou appartiennent au corps des attachés, désignés par un arrêté du 9 août 2024.

4 sous-jurys, composés de quatre membres chacun, dont un responsable désigné, ont été constitués (voir la composition détaillée à la fin du rapport).

Les membres du jury ont eu accès à une formation organisée par l'IGPDE consacrée notamment à la prévention et à la lutte contre les discriminations. Une attention forte a été portée sur cette question dans le cadre de cet examen professionnel afin de garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats.

Par ailleurs, les membres du jury se sont réunis, à l'initiative du président de jury, avant le début des auditions pour préciser le type de questions à poser, les critères et une échelle d'évaluation communs aux quatre sous-jurys. La grille de notation, utilisée habituellement par les quatre sous-jurys, a été analysée et commentée lors de cette réunion de coordination de façon à parvenir à une compréhension commune et à assurer la plus grande uniformité des appréciations.

Chaque sous-jury s'est également réuni avant les auditions pour assurer une bonne coordination entre ses membres.

Des points de concertation ont été réalisés au cours de la période des oraux pour maintenir la cohérence des appréciations entre sous-jurys.

Le président a assisté de manière passive à des sessions de chaque sous-jury et a pu s'assurer que les modalités d'interrogation et les questions posées étaient de nature équivalente.

Les sous-jurys ont établi un classement provisoire des candidats à la fin de chacune des journées d'audition. Le président du jury s'est informé régulièrement pour s'assurer du bon déroulement des auditions.

Le jury a délibéré en formation plénière pour l'attribution des notes définitives et l'établissement de la liste des candidats reçus.

Le jury ne dispose pas des appréciations hiérarchiques sur la manière de servir du candidat. Il ne dispose pas non plus d'une appréciation de son chef de service quant à la pertinence de présentation de la candidature.

3. La répartition des notes et le constat du jury

Les candidats ont été évalués exclusivement sur leur prestation orale. Les notes s'échelonnent de 10 à 19 sur 20. La moyenne se situe à 13,8. La note à partir de laquelle les candidats ont été admis a été fixée à 16/20.

- les candidats ayant obtenu 16 ou plus, ont montré les compétences et les aptitudes attendues d'un attaché principal : ils ont fait un exposé clair et convaincant mettant en valeur leur expérience professionnelle, ont fait preuve de réflexion, d'une ouverture d'esprit, d'une aptitude à l'encadrement, observée notamment lors des mises en situation, de connaissances solides dans leurs domaines de compétence, comme de l'environnement administratif et de leur compréhension des enjeux des politiques publiques ;
- les candidats dont les notes sont de 14 ou 15 ont fait preuve de certaines qualités mentionnées ci-dessus, mais ont révélé une ou plusieurs imprécisions, insuffisances, jugées importantes, par rapport aux attentes. En poursuivant leur travail de préparation, ils ont la capacité de mieux réussir l'épreuve ;
- les candidats ayant 12 ou 13, ont montré des qualités en lien avec leur activité professionnelle, mais ont eu du mal à en apprécier la portée ou les enjeux. Les exposés sont parfois peu clairs ou manquent de prise de hauteur. Leurs connaissances du ministère et de ses politiques publiques sont insuffisantes ou comportent pour certains d'importantes lacunes. Ils doivent accomplir un important travail afin d'acquérir les connaissances nécessaires et apprendre à prendre position, en particulier sur les sujets qu'ils maîtrisent ;
- les candidats qui ont obtenu les notes de 10 ou 11 ont révélé des lacunes importantes, en termes de connaissances professionnelles, de capacité à exposer un point de vue argumenté ou à présenter de manière structurée leur parcours. Ils doivent fournir un travail intense et s'interroger sur leur motivation et leur volonté de poursuivre pour s'engager pleinement dans une préparation sérieuse.

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 10.

4. Avant l'épreuve : la préparation et le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Une préparation approfondie est indispensable pour réussir compte tenu de sa sélectivité. Elle doit porter sur la constitution du dossier de RAEP, l'exposé, et la partie de questions-réponses.

- Le besoin de préparation n'est pas le même pour tous les candidats. Il dépend en partie de leur formation initiale mais surtout de leurs expériences et de leur ouverture. Il existe un risque que certains candidats perdent de vue les dimensions qui dépassent le champ d'action de leur direction. Tous les candidats doivent retrouver une certaine proximité avec les missions et les métiers du ministère dans son ensemble. Ils doivent, au-delà, rafraîchir leurs connaissances administratives générales, indispensables au bon déroulement d'une carrière d'attaché principal.

La formation organisée par l'IGPDE pour la préparation de cet examen professionnel est complète, adaptée aux besoins de tous les candidats et permet de s'entraîner utilement à l'épreuve orale.

Cette année, après l'épreuve, un retour d'expérience a été organisé avec l'IGPDE, à l'initiative du service des concours, en présence du président de jury et des responsables de sous-jury. Cette réunion a permis d'échanger sur les attendus du jury pour améliorer la préparation qu'il s'agisse de la formation des candidats ou des jurys fictifs.

La préparation des candidats doit être complétée par un travail personnel portant notamment sur l'actualité de l'action publique. Beaucoup d'informations sont disponibles en ligne sur les sites officiels des ministères, des instances de contrôle nationales, des institutions européennes et internationales.

- Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), qui n'est pas noté, revêt une importance particulière dans la mesure où il s'agit du premier contact du jury avec le candidat et sert de base à une partie des questions posées lors de l'entretien. Les membres du jury lisent ce dossier avec attention avant l'audition du candidat et en déduisent des questions qui peuvent porter sur une explication sur le parcours professionnel ou d'activités, sur des connaissances qui doivent être acquises au vu des fonctions exercées, sur les grandes évolutions intervenues dans tel ou tel domaine dans lequel le candidat a travaillé.

Le candidat expose dans ce document la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a menée ou contribué à conduire, les difficultés rencontrées et des enseignements qu'il en a tirés.

S'agissant de la présentation du parcours professionnel, le candidat veillera à mettre en valeur les principales compétences acquises en les illustrant avec des exemples marquants. Il vaut mieux privilégier la concision en évitant de trop entrer dans le détail de toutes les fonctions occupées, notamment dans le cas des plus anciennes, surtout si le candidat ne maîtrise plus le domaine dans lequel il les exerçait et s'il n'en a pas suivi les grandes évolutions.

La présentation doit également mettre en évidence la capacité d'analyse et de recul du candidat sur son activité professionnelle, sur son rôle dans la réalisation du projet et sur les compétences mobilisées ou acquises à cette occasion. Le candidat doit en effet montrer quelle

a été son implication personnelle dans l'action ou le projet, indiquer les outils ou méthodes qu'il a utilisés et les enseignements positifs ou négatifs qu'il en a tirés.

Il doit également mettre en exergue sa capacité à positionner son action dans un contexte administratif plus large (par exemple : l'interaction avec sa hiérarchie et les autres acteurs).

A défaut de l'écrire dans le dossier, il peut s'attendre à des questions sur ces thématiques.

Beaucoup de dossiers sont trop descriptifs sans esprit et effort de synthèse. Il s'agit parfois d'une liste exhaustive des missions exercées durant la carrière sans véritable mise en perspective.

Par ailleurs, il a été relevé par le jury, parfois dans certains dossiers RAEP, des longueurs, des fautes, redites et maladresses. Il est fortement conseillé de le relire attentivement.

5. L'épreuve

L'examen consiste en un entretien de trente minutes avec le jury.

Cet entretien débute par un exposé du candidat, de dix minutes au plus, sur les différentes étapes de son parcours professionnel et les principales compétences acquises. Il se poursuit par un échange avec le jury qui « *vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle [...], à apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration* »¹.

Cet examen ne consiste pas en un grand oral ou en la validation d'un parcours professionnel. Il s'agit de sélectionner les agents aptes à accéder au grade d'attaché principal en se fondant sur l'évaluation de la prestation du candidat lors d'une épreuve orale. Il ne suffit donc pas d'être un bon agent dans l'exercice de ses fonctions. Il faut emporter la conviction du jury que l'on peut exercer des fonctions de niveau supérieur.

- Lors de l'exposé de 10 minutes maximum, le candidat présente son parcours professionnel qu'il doit valoriser et faire état des enseignements qu'il en retire, les principales compétences qu'il a acquises ainsi que ses motivations.

Le candidat doit présenter ses idées de façon structurée par un plan qu'il annoncera clairement : il est fortement déconseillé d'adopter un plan purement chronologique ou trop formaté, ce qui ne permet pas aux candidats de se distinguer. L'idéal est d'identifier des lignes de force qui se dégagent de la combinaison formation – carrière – expertises, et de montrer en quoi cette équation personnelle prépare le candidat à son accès aux postes offerts par le grade d'attaché principal.

De façon générale, l'exposé des motivations et le projet professionnel, présentés souvent en conclusion, est la partie la moins investie par les candidats. Elle est cependant essentielle. Des candidats ont pu retenir l'attention de membres du jury grâce à l'expression d'une motivation personnelle claire et sincère, et à la formulation d'aspirations précises en cas de réussite à la sélection (par exemple, indiquer les types de postes auxquels ils aspirent). Il est important de montrer que le candidat est susceptible de pouvoir prendre un poste différent de son poste

¹ Arrêté du 30 septembre 2013

actuel. Le silence sur ce point pourrait traduire une incapacité à se projeter dans des fonctions supérieures, et susciter des questionnements de la part du jury.

Par ailleurs, la motivation du candidat est parfois réduite à une répétition de son expérience et se limite à présenter le principalat comme le parachèvement de postes successivement occupés.

Le candidat doit respecter, par souci d'équité, la durée de 10 minutes, précisée par le texte d'organisation de cet examen professionnel. Un exposé inférieur de deux ou trois minutes est remarqué par le jury et a également pour conséquence d'accroître le temps de l'échange des questions et des réponses. Si le candidat dépasse la durée de dix minutes, le jury l'invite à conclure rapidement.

Le temps de l'exposé constitue une opportunité pour le candidat, qui en maîtrise son contenu, de valoriser son parcours professionnel, ses compétences acquises, illustrées par des réalisations concrètes.

Il est recommandé de travailler l'exposé très tôt pour prendre du recul et le faire évoluer dans le but de renforcer son impact et sa pertinence.

Des candidats apprennent par cœur leur exposé pour mieux gérer leur stress et s'assurer d'une présentation la plus complète possible. Si pour certains cette pratique s'avère rassurante et efficace, l'exposé peut apparaître récité, et conduire parfois à de longs silences pouvant nuire à la première impression laissée aux membres de jury. Le jury rappelle que ce premier moment de contact avec le jury doit être le plus naturel possible.

➤ La conversation avec le jury : pour chaque sous-jury, les questions sont posées à tour de rôle par trois membres de jury (6 à 7 minutes par séquence), un quatrième gardant le silence, centré sur la prise de notes, autour de trois séquences :

1. à la suite de l'exposé du candidat et s'appuyant notamment sur les informations données dans le dossier de RAEP, des questions sur le parcours professionnel du candidat, son environnement de travail, sa motivation et sa vision de son avenir professionnel. Ce temps qui en principe a pour but de mettre le candidat à l'aise, a permis au jury de détecter quelque fois des différences entre le contenu du dossier de RAEP et l'exposé ou les réponses du candidat.

Cette phase de l'entretien peut être préparée par le candidat pour anticiper les questions du jury. Le candidat doit s'attendre à être interrogé sur les missions exercées lors de son parcours, ce qui suppose une actualisation des connaissances sur des missions plus anciennes.

Le jury est sensible aux opinions personnelles argumentées. Il a constaté à nouveau parfois un manque de curiosité y compris sur les missions récentes exercées.

2. cette séquence se poursuit par des questions portant sur les attributions du ministère (structures, missions, réformes récentes, effectifs, budgets), l'environnement administratif général, sur les grands enjeux de politique publique, pouvant intégrer des points européens ou internationaux ayant une dimension professionnelle.

On attend du candidat une bonne connaissance de l'environnement du ministère ainsi que la maîtrise de notions de base sur la fonction publique et son statut, la hiérarchie des normes, l'organisation des services centraux et déconcentrés, le processus d'élaboration des lois de finances, etc.

Le candidat, spontanément ou en réponse à une question, doit être capable de porter un jugement personnel et argumenté sur l'organisation, l'efficacité ou la pertinence de telle ou telle action publique et sur l'organisation du service. Il doit pouvoir présenter les difficultés qu'il a observées, et porter par exemple une appréciation sur les résultats des dispositifs publics auxquels il a participé. Le jury ne juge pas les opinions exprimées mais la qualité du raisonnement qui y conduit.

Une absence de réponse peu être comprise par le jury, mais il est recommandé de ne pas chercher à répondre à tout prix au risque de répondre à côté du sujet.

Le jury ne pose pas de questions de culture générale ni de questions pointues sauf, le cas échéant, dans les domaines de compétence ou d'exercice des fonctions passées et présentes, du candidat.

3. la troisième dominante permet d'élargir le questionnement sur une ou deux mises en situation, qui peut comporter le plus souvent une dimension managériale et pour certains, les sortir de leur « zone de confort ». La carrière d'un attaché principal conduit à l'exercice de fonctions d'encadrement, et le jury doit être en mesure d'apprécier les aptitudes du candidat en la matière.

La mise en situation doit permettre au candidat d'analyser une situation donnée, de cerner les règles et contraintes qui s'imposent à lui (par exemple : principes du statut, autorité hiérarchique, transparence, respect du contradictoire, dispositifs de lutte contre les discriminations, etc.), puis d'apporter des réponses concrètes et parfois pragmatiques pour répondre à la situation proposée. Elles n'appellent que rarement une seule réponse, visent à faire appel à son bon sens, à ses capacités d'analyse, d'initiative et de réactivité du candidat. Les mises en situation proposées sont habituellement tirées de situations déjà vécues et réalistes.

Il n'est pas nécessaire d'avoir soi-même déjà managé des équipes pour développer une réflexion en la matière. Ces candidats peuvent aussi tirer une expérience de situations vécues dans une unité de travail ou s'inspirer notamment de bonnes pratiques hiérarchiques observées dans son propre service.

Il a été constaté des difficultés à se projeter en responsabilité et, de manière générale, l'absence d'expérience managériale de candidats se révèle dans les mises en situation. De nombreux candidats sont arrivés à argumenter avec assurance et avec des réponses structurées.

4. Sur l'ensemble de l'échange, le jury a pris soin de tenir compte du parcours de chacun et de la spécificité des fonctions exercées. Il s'est aussi efforcé de mettre les candidats à l'aise et les a interrogés avec bienveillance.

Les échanges ont été professionnels et courtois. Les membres du jury ont toujours essayé d'apaiser les candidats stressés par leur attitude bienveillante.

6. Quelques recommandations clés

Sur la préparation :

- suivre la formation sur la constitution du dossier RAEP et participer aux oraux fictifs organisés par l'IGPDE ;
- consulter régulièrement le site internet des ministères économiques et financiers jusqu'à l'épreuve pour actualiser ses connaissances ;
- maîtriser les enjeux liés à ses propres fonctions ;
- connaître les évolutions du métier exercé et de l'administration ;
- se préparer à des mises en situation notamment sur des situations managériales.

La rencontre des attachés principaux est recommandée pour bénéficier d'un retour d'expérience. On ne peut qu'inviter les candidats à faire preuve de curiosité et à aller à leur rencontre. Ils auront à cœur de les renseigner.

A l'oral :

- veiller à la cohérence de l'exposé avec le dossier de RAEP, sans le paraphraser ;
- tirer des enseignements de son expérience professionnelle au cours de l'exposé ;
- prendre position lorsque les questions sont ouvertes (« que pensez-vous de... ? », « quel regard portez-vous sur... ? ») et exprimer un avis personnel et argumenté.

Cette année beaucoup de candidats non admis ont pu avoir un entretien avec le responsable du sous-jury qui les a auditionnés afin d'obtenir un retour de leur prestation et des conseils utiles pour améliorer une future présentation à l'examen.

Le jury tient à remercier l'équipe du pôle concours du secrétariat général, chargée de l'organisation de cet examen. Il salue son professionnalisme, sa disponibilité, sa réactivité et l'appui constant qu'elle lui a apporté tout au long de cette session.

Il félicite vivement les lauréats et encourage les candidats non retenus à se représenter, en espérant que les conseils du rapport et des responsables de sous-jury plus personnalisés, pour celles et ceux qui les ont sollicités, leurs seront utiles.

Le président du jury

Fabrice THEVAUX

Les membres du jury

Marilyne BONIS, responsable du sous-jury 1
Véronique BLONCHE-ALQUIER
Philippe D'AUTHIER de SISGAU
Pierre PETIT

Marc ETIENVRE, responsable du sous-jury 2
Elodie JUSTO
Didier LAFAYE
Anne MICHAUT

Valérie NAVELLOU, responsable du sous-jury 3
Vivien HEIM
Alexandre BORDES
Jocelyn PIERRE

Cécile SEBBAN, responsable du sous-jury 4
Pierre-Eloi BRUYERE
Laëtitia FICHET
Pierre OUVRY